COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. *C. De Greef*) CDG/2328-0073
N/Réf. : AA/BDG/WMB20046_680_PROT_LaHulpe_166_Glaverbel

Bruxelles, le 28/10/2021

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Chaussée de La Hulpe, 166. Ancien siège Glaverbel
Proposition de classement comme monument des façades de l'ancien siège Glaverbel.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 16/09/2021, nous vous communiquons ***l'avis défavorable assorti de sa proposition*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 20/10/2021.

Le bien est repris à l'Inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale. Plusieurs arbres du site sont repris comme arbres remarquables à l'Inventaire du Patrimoine naturel.

Implantation de l'ancien siège de Glaverbel le long de la chaussée de La Hulpe (©Brugis et ©Google maps)

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU BIEN

Dans les années 1960, divers sièges d'entreprises s'implantent en lisière de la forêt de Soignes, notamment la Royale Belge (en 1966 par R. Stapels et P. Dufau), Glaverbel (en 1963-67 par R. Braem, A. Jacqmain, V. Mulpas et P. Guillissen) sur un terrain qui rassemblait alors deux belles propriétés, et les Cimenteries Belges Réunies ou CBR (1967-1970 par C. Brodzki, M. Lambrichts et R. Pechère) .

Glaverbel est issu de la fusion, en 1961, de Glaver et Univerbel, qui sont alors des leaders en production de produits verriers sur le marché belge. En 1963, un concours d'architecture afin de construire le nouveau siège de la société dans un site de plus de 3 ha est lancé. Les architectes lauréats, Renaat Braem, André Jacqmain, Victor Mulpas et Pierre Guillissen, construisent ce bâtiment remarquable par sa forme et sa matérialité, véritable couronne de verre qui s'inscrit dans le relief naturel et le paysage arboré, sans dépasser la hauteur des plus grands arbres du site. La volonté est en effet de s'insérer dans le paysage, en conservant dans la mesure du possible les massifs végétaux et les arbres remarquables.

Sur un parking souterrain, l'immeuble en forme d'anneau se pare de fenêtres fixes (le vitrage fait 76% de la surface totale des façades) et d'allèges en pierre bleue brute, véritable croûte de pierre non polie dont les plus de 2000 plaques sont posées en encorbellement, de manière indépendante à la façade. Il encercle un patio totalement végétal. Le bâtiment compte 30.000 m^2, sur 110 m de diamètre extérieur,

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

sans s'élever sur plus de 19 m. Sa structure portante est en béton armé, avec de grandes poutres circulaires en béton brut, des châssis en polyester qui devaient être équipés de vitrage réfléchissant (ce qui ne fut pas réalisé sauf au dernier étage) et sont masqués par des coiffes en acier inoxydable en forme de V.

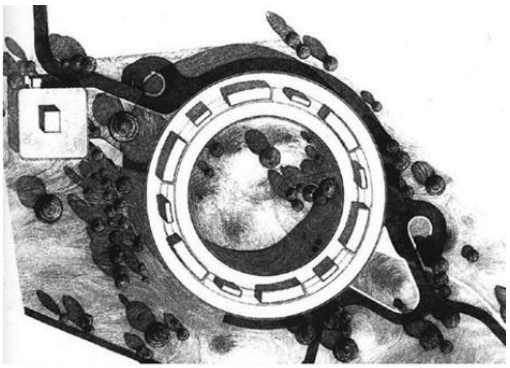

Fig. 5
Plan masse pour le siège social de Glaverbel. Dessin de André Jacqmain (archives des Ateliers de Genval).

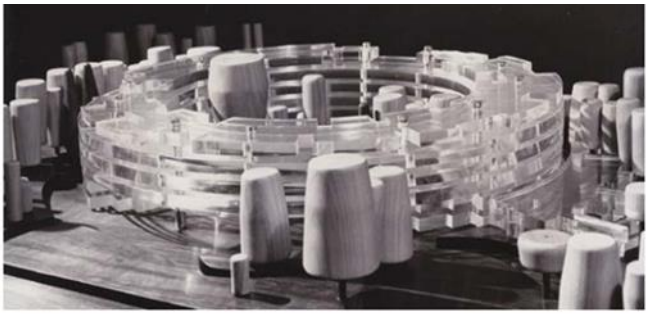

Fig. 4
La maquette conceptuelle réalisée en phase initiale du projet traduit littéralement ce renversement, opposant à la transparence du volume bâti le caractère massif et pérenne des grands arbres (archives des Atelier de Genval).

(Extr. de G. LELOUTRE, H. LIONNEZ, *Façonner la lisière de la forêt avec l'architecture corporative. Royale Belge, Glaverbel et CBR à Watermael-Boitsfort,* in Bruxelles Patrimoines, n°23-24, sept. 2017)

Vue générale (Ch. Bastin & J. Everard © Urban.brussels)

Vues diverses (fournies par l'Atelier d'architecture de Genval)

Le bâtiment fut occupé entièrement par Glaverbel jusque 1981, puis à 40 %, la société partageant alors l'immeuble avec d'autres occupants. Vendu en 1985, l'immeuble fut entièrement rénové en 1996, par notamment un des architectes-concepteurs : la couronne fut « déshabillée » (seul le squelette sera maintenu), les châssis furent remplacés, et pourvus de nouveaux vitrages, l'intérieur fut totalement réaménagé, … Des arbres furent abattus en 1997.

Vues diverses (fournies par l'Atelier d'architecture de Genval)

DEMANDE

La demande porte sur le classement comme monument des façades de l'immeuble. Elle émane du propriétaire.

AVIS

Tout en étant favorable à une mesure de protection de cet immeuble, la CRMS émet un avis défavorable sur la demande de classement comme monument des façades, telle que proposée, jugeant qu'une inscription des façades comme monument et des abords comme site sur la liste de sauvegarde serait plus appropriée pour les raisons suivantes.

L'Assemblée reconnaît unanimement la valeur patrimoniale du bâtiment. L'ancien siège Glaverbel bénéficiait d'ailleurs déjà d'une reconnaissance internationale pour la qualité de son architecture, dès sa construction. Il est également repris sur la liste de plusieurs inventaires : *Actualisation de l'inventaire d'urgence* (Sint-Lukasarchief - 1993-1994), *Inventaire du patrimoine contemporain* (Urbat - 1994), *Inventaire du patrimoine d'ingénierie* (2011), *Actualisation permanente de l'inventaire régional du patrimoine architectural* (Urban - DPC), *Inventaire d'urgence du patrimoine architectural de l'agglomération bruxelloise* (Sint-Lukasarchief, 1979). La qualité de la conception est restée : la forme de la couronne, le caractère particulier de ses façades mais aussi et c'est un élément essentiel, son dialogue avec le site paysager qui l'accueille, et dont il est indissociable depuis sa genèse.

Par contre, le bâtiment a été profondément rénové dans les années 90, e.a. au niveau de son enveloppe extérieure ce qui était vraisemblablement justifié par certains problèmes constructifs liés aux matériaux de construction ou à leur mise en œuvre (poutres en béton, châssis en polyester…).

Parce que la matérialité des façades a été fortement modifiée et parce que le bâtiment, iconique, est indissociable du site paysager dans lequel il s'inscrit, et conçu pour s'accorder avec celui-ci, la CRMS recommande une inscription des façades comme monument et des abords comme site sur la liste de sauvegarde plutôt qu'une mesure de classement limitée aux façades. Elle ajoute également que l'immeuble de Glaverbel s'inscrit dans le courant constructif d'autres sièges centraux de société, tels la Royale Belge ou le CBR. Ces deux bâtiments ont été récemment inscrits sur la liste de sauvegarde comme monument (en totalité) et leurs abords ont également été inscrits sur cette liste comme site (en partie ou totalement). Il semble pertinent que, dans la même logique, le « Glaverbel » puisse suivre cette voie.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : cdegreef@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; sthielen@gov.brussels ; wstevens@gov.brussels